

Pour un Fair Trade culturel avec l'Afrique

**Frédéric Jacquemin
et Bambi Ceuppens**

Respectivement directeur général
et présidente d'Africalia.

■ Un public de plus en plus nombreux s'intéresse aux créations d'artistes africains. Mais leur précarité demande des mesures pour les soutenir. Une sorte de Fair Trade, un commerce équitable des talents de là-bas.

L'engouement récent suscité par le film "Black Panther" a démontré que les producteurs d'Hollywood ont eu raison d'investir dans une épopée dessinant une Afrique futuriste et triomphante. Sans doute un peu frelaté par le marketing ethnique qui le sous-tend, le blockbuster fait en effet mouche auprès de spectateurs conquis par des super-héros interprétés, mis en scène et habillés par des créateurs et artistes noirs. Dans un registre différent, le dernier festival d'Avignon mettait cet été à l'honneur des artistes issus du continent, signe de l'intérêt suscité par les arts de la scène africains. Dans le domaine des arts contemporains, jusqu'à présent dominés par des protagonistes occidentaux, des pavillons et des artistes africains sont à présent définitivement installés à la Biennale de Venise depuis l'édition de 2015 confiée au commissaire américano-nigérian Okwui Enwezor.

En Belgique, l'agenda culturel s'enrichit depuis plusieurs années déjà, d'une multitude de concerts, de spectacles de

danse, d'expositions et d'œuvres théâtrales où s'exprime la créativité africaine. Difficile donc aujourd'hui d'être producteur de culture sans prendre en compte son attrait auprès d'un public de masse transcendant les communautés, Blancs et Noirs confondus.

Une réalité moins rose

Mais ceci cache une réalité moins rose, celle de la précarité dans laquelle ces créateurs vivent et travaillent dans leur pays d'origine.

Que l'on soit une star ou un professionnel de la culture, les artistes belges disposent d'une sécurité sociale (même chancelante et ô combien menacée aujourd'hui), d'un cadre juridique et du respect de leurs droits d'auteur. Rien de cela n'existe ou presque pour l'artiste africain. A la précarité de leur statut s'ajoute, dans certains pays, le risque d'être emprisonné, réduit au silence ou mis au ban de la société. Contestataires par leur œuvre ou par leur mode de vie, les créateurs sont dans le collimateur des régimes autoritaires. Ce parcours de combattant est le lot commun de l'immense majorité de ceux qui ont décidé de

consacrer leur vie à la culture dans des pays où la carrière artistique est rarement valorisée.

Nous ignorons tout

Quand nous allons voir une pièce de théâtre, un concert, une exposition où se produisent des artistes africains, nous ignorons tout des conditions dans lesquelles les services et produits culturels qui nous sont donnés à voir ont vu le jour et ont été acheminés jusqu'à nous. Il est temps de prendre conscience que la question du commerce équitable ne se limite pas aux bananes, au cacao ou au coton "Fair Trade" mais qu'elle doit aussi inclure les biens et services culturels africains, dont nous sommes également de gros importateurs.

Une position éthique dans notre rapport à la production culturelle africaine (et du Sud en général) est en effet d'autant plus nécessaire que nous en "consommons" beaucoup. Les statistiques précises sont manquantes mais si nous regardons l'agenda culturel de ces derniers mois, nous nous rendons facilement compte de l'espace important que les artistes africains y occupent.

L'engagement des opérateurs

Une prise de conscience des consommateurs est un premier pas nécessaire mais pas suffisant. Il doit, pour qu'un Fair Trade culturel puisse voir le jour, être accompagné d'un engagement des opérateurs culturels du Nord. Cet engagement se traduit d'abord par une coopération culturelle.

Dans les faits, cette coopération existe déjà pour un nombre d'opérateurs culturels belges (francophones et néerlandophones) et africains. Pour les uns, elle est une manière de pallier les déficits de financement et de trouver des opportunités de diffusion. Pour les autres, il s'agit de présenter au public belge une programmation offrant d'autres esthétiques et d'autres systèmes de valeurs portés par les créateurs africains. Win-Win, donc.

Toutefois, ces initiatives reposent essentiellement sur la volonté d'individualités, animées par un credo personnel. Il est selon nous impératif que nos politiques culturelles – francophones, néerlandophones – soutiennent de manière structurée

et dans une perspective de long terme ces collaborations. Nos centres culturels ne pourraient en effet être en même temps encouragés à cocher la case "diversité" de leur programmation en la remplissant de talents africains et par ailleurs être livrés à eux-mêmes lorsqu'ils souhaitent créer des ponts et réduire les inégalités qui les séparent de leurs homologues africains.

Concurrence déloyale

Autre élément fondateur d'un Fair Trade culturel, la mobilité des professionnels africains. Celle-ci dépasse le cadre belge et doit être envisagée à l'échelle européenne. Les auteurs, artistes, dramaturges africains éprouvent aujourd'hui, encore plus qu'il y a quelques années, les plus grandes difficultés à pouvoir venir en Europe exécuter leur prestation et exercer leur métier, et ce à la demande de centres culturels, musées, festivals, biennales et autres institutions européennes prestigieuses.

La politique de l'Union européenne sur la question est pour le moins schizophrénique. D'un côté, elle encourage le dialogue interculturel Nord-Sud à coup de millions; de l'autre, elle rend ses frontières quasiment infranchissables aux artistes et opérateurs culturels africains, y compris ceux qui n'ont aucune raison objective de s'installer en Europe.

Or, en matière

de culture, comme pour d'autres secteurs économiques, la mobilité professionnelle est fondamentale et nous ne pouvons concevoir un commerce mondial équitable sans garantir celle de tous les professionnels à l'échelle internationale.

Il est en effet facile de présenter leurs produits culturels sur les marchés étrangers pour des créateurs occidentaux pour qui visas et coûts des transports ne sont pas un problème. Cette forme de concurrence déloyale doit être compensée.

Pour un fonds de soutien

Une mesure de rééquilibrage, qui aurait d'importantes répercussions économiques et symboliques, serait par exemple que chaque institution culturelle européenne contribue à hauteur de 0,7 % de son budget pour alimenter un fonds de soutien à la mobilité culturelle africaine.

Pourquoi 0,7 %? Parce que c'est le pourcentage du PIB que les Etats du Nord se sont engagés à verser à la coopération au développement. Ces montants, on le sait, n'ont presque jamais été respectés. Peut-être que le secteur culturel pourra donner l'exemple cette fois-ci.

Une position éthique dans notre rapport à la production culturelle africaine est d'autant plus nécessaire que nous en "consommons" beaucoup.